

**Direction de l'éducation des adultes et de l'action communautaire
Service de l'évaluation des apprentissages**

DÉFINITION DU DOMAINE D'ÉVALUATION

**Programme d'études *Relation avec l'environnement*
de la formation de base commune**

**Cours
Vers une éthique de l'environnement
SCT-2101-2**

Le 24 février 2009

Table des matières

	Page
<i>Introduction.....</i>	3
<i>Contenu et pondération de l'évaluation.....</i>	4
<i>Planification de la situation d'évaluation de fin de cours : éléments à considérer.....</i>	6

Introduction

La définition du domaine d'évaluation élaborée pour un cours a pour but d'informer sur le contenu et sur la pondération de l'évaluation des apprentissages liés à ce cours.

La partie ***Contenu et pondération de l'évaluation*** assure la correspondance entre le cours et les situations d'évaluation, que ce soit pour l'aide à l'apprentissage ou pour la sanction et la reconnaissance.

La partie ***Planification de la situation d'évaluation de fin de cours : éléments à considérer*** détermine les balises pour l'élaboration de la situation d'évaluation aux fins de sanction et de reconnaissance pour le cours visé.

Contenu et pondération de l'évaluation

<p>Domaine d'apprentissage : Mathématique, science et technologie</p> <p>Programme d'études : Relation avec l'environnement</p>	<p>Compétences polyvalentes¹ :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coopérer (CP2) • Exercer son sens critique et éthique (CP5)
<p>Classe de situations</p> <p>Choix éthiques face à l'environnement</p>	
<p>Critère d'évaluation : C1 ÉTUDE OBJECTIVE DE PROBLÈMES ENVIRONNEMENTAUX (30 %)</p> <p>Indicateurs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1.1 Compare des renseignements provenant de différentes sources (CP5) 1.2 Se forge une opinion (CP5) 1.3 Utilise ses connaissances scientifiques pour comprendre les enjeux d'un problème environnemental (CP5) 	
<p>Critère d'évaluation : C2 OBSERVATION RIGOUREUSE, DANS SON ENVIRONNEMENT IMMÉDIAT, D'INDICES DE DÉRÈGLEMENTS ÉCOLOGIQUES LIÉS À UN PROBLÈME ENVIRONNEMENTAL (30 %)</p> <p>Indicateurs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 2.1 Utilise des critères précis pour juger de l'importance du problème et en comprendre les enjeux (CP5) 2.2 S'appuie sur une analyse des faits pour tirer des conclusions et prendre position (CP5) 	
<p>Critère d'évaluation : C3 CONTRIBUTION APPROPRIÉE AU MAINTIEN DE L'ÉQUILIBRE DU MILIEU (40 %)</p> <p>Indicateurs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 3.1 Détermine des gestes individuels et quotidiens contribuant à l'effort collectif de protection du milieu (CP2, CP5) 3.2 Exécute des actions appropriées et conformes à ses choix, à ses valeurs (CP5) 3.3 Partage ses connaissances, ses idées et ses réflexions à l'égard de problèmes environnementaux (CP2, CP5) 3.4 Expose les raisons qui le poussent à adopter un comportement éthique (CP5) 3.5 Élabore des stratégies communes, avec sa famille et sa communauté, pour préserver l'équilibre de l'environnement (CP2, CP5) 	

¹ Les compétences polyvalentes retenues pour la formation de base commune sont : communiquer (CP1), coopérer (CP2), agir avec méthode (CP3), exercer sa créativité (CP4), exercer son sens critique et éthique (CP5), raisonner avec logique (CP6).

Contenu et pondération de l'évaluation (suite)

La **classe de situations** précise le contexte dans lequel se font les apprentissages et l'évaluation.

Les **critères d'évaluation** sont les objets essentiels à la définition du domaine d'évaluation et ont été élaborés en tenant compte des catégories d'actions du cours. Ils sont des repères qualitatifs importants qui rendent valide l'évaluation des apprentissages.

Les **indicateurs** sont généralement dégagés des attentes de fin de cours. Ils représentent des comportements observables dans une situation d'évaluation et permettent de rendre opérationnels les critères d'évaluation. Certains indicateurs se prêtent difficilement à une évaluation de fin de cours et ne feront donc l'objet d'évaluation qu'en situation d'aide à l'apprentissage.

Les **compétences polyvalentes** sont intégrées aux indicateurs des critères d'évaluation. L'analyse du contenu des cours a démontré que les actions des compétences polyvalentes sont étroitement liées aux indicateurs. Lorsqu'un indicateur requiert la mobilisation d'une compétence polyvalente, cette dernière est spécifiée à la suite de l'énoncé de l'indicateur.

La **pondération** est établie en tenant compte de l'importance relative des critères d'évaluation, de l'importance relative des savoirs essentiels mobilisés et du temps d'enseignement requis pour la catégorie d'actions à laquelle est lié le critère d'évaluation.

Planification de la situation d'évaluation de fin de cours : éléments à considérer

LA SITUATION D'ÉVALUATION POUR LA SANCTION ET LA RECONNAISSANCE

La situation d'évaluation doit être élaborée à partir de la classe de situations *Choix éthiques face à l'environnement*. La situation doit être globale, complexe et significative pour l'adulte. Elle doit se traduire par un ensemble de tâches associées aux indicateurs des critères d'évaluation.

LES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET LES INDICATEURS

Tous les critères d'évaluation sont retenus aux fins de l'évaluation en sanction et en reconnaissance. Cependant, les indicateurs liés à ces critères ne sont pas tous automatiquement mesurés par la situation d'évaluation de fin de cours. Cette situation d'évaluation doit toutefois faire appel à un nombre suffisant d'indicateurs pour permettre une appréciation adéquate de chacun des critères.

- ❖ (C1) Étude objective de problèmes environnementaux :
pour ce critère, les indicateurs mesurés sont choisis parmi ceux numérotés de 1.1 à 1.3.
- ❖ (C2) Observation rigoureuse, dans son environnement immédiat, d'indices de dérèglements écologiques liés à un problème environnemental :
pour ce critère, les indicateurs mesurés sont choisis parmi 2.1 et 2.2.
- ❖ (C3) Contribution appropriée au maintien de l'équilibre du milieu :
pour ce critère, les indicateurs mesurés sont choisis parmi ceux numérotés de 3.1 à 3.5.

LA JUSTIFICATION DE LA PONDÉRATION

Les deux premiers critères d'évaluation correspondent à la compréhension des problèmes environnementaux, ce qui constitue le fondement de toute action ultérieure. C'est pourquoi la somme de leur pondération est légèrement plus élevée, soit 60 % de la note totale, par rapport au troisième critère (qui se rapporte à l'action) qui vaut 40 %.

LES SAVOIRS ESSENTIELS

Les savoirs essentiels ciblés dans la situation d'évaluation pour la sanction et la reconnaissance sont choisis parmi ceux présentés dans le cours.

LES OUTILS DE COLLECTE DE DONNÉES

Les outils peuvent prendre différentes formes, mais dans tous les cas, ils doivent permettre à l'enseignant ou à l'enseignante de recueillir suffisamment de données pour porter un jugement sur le rendement de l'adulte au regard de chaque critère.

LES INSTRUMENTS D'ÉVALUATION

L'instrument d'évaluation privilégié pour la sanction et la reconnaissance est la grille d'évaluation critérielle où, pour chacun des critères, le rendement de l'adulte est traduit selon trois niveaux. Le contenu de cette grille est élaboré en considérant le rendement attendu à l'égard de chacune des tâches de la situation d'évaluation.

***Planification de la situation d'évaluation de fin de cours :
éléments à considérer (suite)***

LES CONDITIONS PARTICULIÈRES

La durée de la période consacrée à l'évaluation de fin de cours est d'un maximum de deux heures.

Outre la durée, les ressources auxquelles l'adulte a droit pour réaliser les tâches sont également spécifiées dans le guide d'administration et le cahier de l'adulte.

LE TYPE DE RÉSULTAT

Le résultat obtenu peut être exprimé par les termes *succès* ou *échec* ou encore par une note. La note de passage est fixée à 60 % pour l'ensemble des critères d'évaluation du cours.